

# COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2017/2018



[aberproprete.fr](http://aberproprete.fr)



NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL



*Créateurs de satisfaction*

# SOMMAIRE

|      |  |    |
|------|--|----|
| I.   | PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE .....                             | 3  |
|      | NOS VALEURS .....  | 5  |
|      | NOS PRESTATIONS.....   | 5  |
|      | PACTE MONDIAL / GLOBAL COMPACT.....                            | 7  |
|      | 10 PRINCIPES ET 17 OBJECTIFS DEVELOPPEMENT DURABLE.....        | 7  |
| II.  | RESPONSABILITE SOCIETALE.....                                  | 8  |
|      | ABER PROPRETÉ, UN GROUPE FRANCAIS .....                        | 8  |
|      | NOS FOURNISSEURS.....  | 12 |
| III. | SOCIAL .....   | 13 |
|      | LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DROIT DE NEGOCIATION COLLECTIVE ..... | 13 |
|      | LE TRAVAIL FORCÉ .....   | 14 |
|      | LE TRAVAIL EN JOURNÉE.....                                     | 15 |
|      | LA SATISFACTION DES SALARIÉS.....                              | 16 |
|      | EQUILIBRE VIE PRIVÉE / VIE PROFESSIONNELLE .....               | 17 |
|      | ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS .....                         | 17 |
|      | LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION.....                            | 18 |
|      | FORMATION .....  | 20 |
|      | HANDICAP .....   | 20 |
|      | CONDITIONS DE TRAVAIL ET SÉCURITÉ .....                        | 21 |
|      | TISSU SOCIAL ET SENTIMENT D'APPARTENANCE .....                 | 24 |
| IV.  | ENVIRONNEMENT .....  | 25 |
|      | DES ACHATS RESPONSABLES .....                                  | 25 |
|      | SENSIBILISATION AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX .....             | 27 |
| V.   | ETHIQUE .....  | 30 |
|      | ACHATS RESPONSABLES .....                                      | 30 |
|      | POLITIQUE DE TRANSPARENCE.....                                 | 31 |
|      | COMPTES CONTROLÉS.....   | 31 |

# I. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

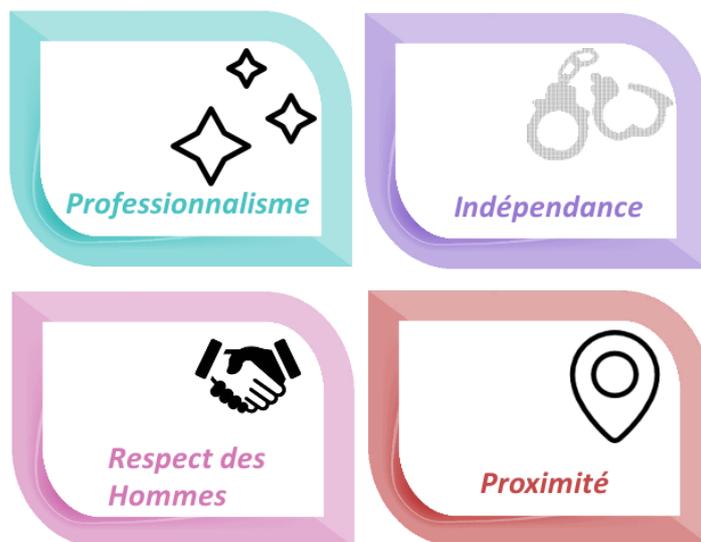
ABER Propreté est une entreprise française indépendante spécialisée dans les prestations de nettoyage.





***Annecy - Angers - Bordeaux - Brest - Caen  
- Chambéry - Clermont-Ferrand - Dijon -  
La Roche-sur-Yon - La Rochelle - Lannion -  
Laval - Le Mans - Lorient - Lyon - Mende -  
Montbard - Montpellier - Morlaix -  
Moulins - Nantes - Nîmes - Perpignan -  
Quimper - Rennes - Rochefort - Rodez -  
Saint-Brieuc - Thouars - Toulouse - Tours -  
Vannes - Vienne***

## NOS VALEURS



## NOS PRESTATIONS

ABER Propreté réalise des **prestations** de nettoyage conformes aux exigences de ses clients.

- Nettoyage de locaux
- Lavage de vitres
- Traitement de sols
- Désinfection
- 3D (désinfection, désinsectisation, dératisation)
- Remise en état
- Travaux spécifiques
- Prestations associées





« Placez la propreté de votre entreprise entre de bonnes mains »

Riche de 40 ans d'expérience, ABER Propreté, entreprise de nettoyage industriel indépendante, est connue et reconnue pour le respect de ses engagements, et vise en permanence l'exigence de qualité dans chacun de ses domaines d'intervention.

Les valeurs d'ABER Propreté sont en cohésion avec les principes de l'ONU : respect des droits de l'Homme, lutte contre la discrimination, cohésion sociale et responsabilité environnementale. C'est pourquoi il était logique pour ABER Propreté d'adopter, de soutenir et d'appliquer dans sa sphère d'influence l'ensemble des valeurs fondamentales du *Pacte mondial* de l'Organisation des Nations Unies (the *UN Global Compact*).

Le *Pacte Mondial* ambitionne de rassembler les entreprises et les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile autour de dix principes universels relatifs aux **droits de l'Homme**, aux **normes du travail**, à **l'environnement** et à la **lutte contre la corruption**.

Il a pour but de favoriser l'émergence d'entreprises citoyennes, socialement et écologiquement responsables, en les incitant au respect de ces 10 principes.

Par conséquent, nous sommes, comme toutes les entreprises signataires du *Pacte*

*Mondial*, répertoriés sur les sites Internet du Pacte Mondial : <http://unglobalcompact.org/participant/15509> et <http://www.pactemondial.org/fiche-adherent.html?a=1248>.

ABER Propreté tient depuis toujours à partager ses valeurs avec l'ensemble de ses salariés et partenaires. L'indépendance, le respect des Hommes, la proximité et le professionnalisme sont les valeurs qui nous animent, c'est pourquoi, en 2011, nous avons décidé de nous engager auprès de l'ONU en adhérant aux 10 principes du *Pacte Mondial*, et de communiquer annuellement sur les progrès réalisés. En 2012, nous avons publié notre première *Communication On Progress*. Nous renouvelons aujourd'hui notre engagement envers le *Pacte Mondial*.

En effet, dans un premier temps, notre engagement a permis d'insuffler une dynamique positive et contagieuse au sein de notre groupe, notamment concernant le développement durable et le bien-être de nos collaborateurs. Dans un deuxième temps, nous avons entrepris de communiquer cette dynamique bénéfique à nos fournisseurs. Nous souhaiterions, à présent, poursuivre sur cette voie en donnant toujours plus d'importance à notre responsabilité sociale et sociétale.

# PACTE MONDIAL / GLOBAL COMPACT

## 10 PRINCIPES ET 17 OBJECTIFS DEVELOPPEMENT DURABLE



### Droits de l'Homme



**Principe 1** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme



**Principe 2** Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme



### Normes internationales du travail



**Principe 3** Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective



**Principe 4** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire



**Principe 5** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants



**Principe 6** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession



### Environnement



**Principe 7** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement



**Principe 8** Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement



**Principe 9** Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



### Lutte contre la corruption



**Principe 10** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



Network France

# II. RESPONSABILITE SOCIETALE

## Droits de l'Homme



Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.



Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

## ABER PROPRETÉ, UN GROUPE FRANCAIS

ABER Propreté est un groupe français, implanté sur une grande partie du territoire national.

Depuis la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, la France est considérée comme la patrie des droits de l'Homme. Des droits individuels et collectifs jugés comme « *naturels, inaliénables et sacrés* ». Ces droits sont également abordés dans le préambule de la Constitution de la V<sup>e</sup> République.

Ainsi il était logique pour ABER Propreté de soutenir les objectifs du Millénaire pour le développement au travers du *Pacte Mondial* de l'ONU et de contribuer, à son échelle, au développement de pratiques professionnelles responsables dans son secteur d'activité.

Dans notre règlement intérieur, nous faisons d'ailleurs état du respect des libertés individuelles au sein de notre groupe : « *Aucun salarié ne peut être sanctionné en raison de son origine, sexe, situation de famille, appartenance à une ethnie ou à une nation, de ses opinions politiques, syndicales, de l'exercice normal du droit de grève, de ses convictions religieuses.* »

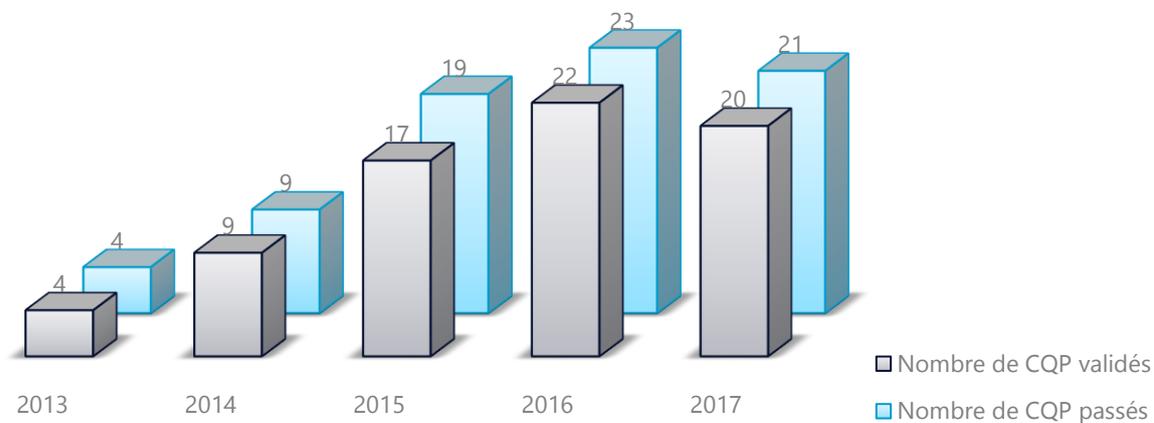
ABER Propreté tient, au-delà du respect des droits et libertés de chacun, à valoriser l'ensemble de ses salariés grâce à la formation et au développement des compétences. Dans l'optique d'en faire bénéficier le plus grand nombre, le groupe a créé sa propre structure de formation en 2011, et embauché en 2012 un formateur supplémentaire, ce qui a permis de former un plus grand nombre d'agents et d'être plus proche de chacun.

Pour aller encore plus loin, dès janvier 2014, ABER Propreté a décidé de mettre l'accent sur les formations qualifiantes, si bien que déjà 72 agents de service ont validé leur Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) depuis.



Reconnu au niveau national par toutes les entreprises de la propreté, le CQP est un diplôme qui établit officiellement les compétences et le savoir-faire des professionnels du secteur d'activité.

Par ailleurs, nous ne manquons pas, dès que l'occasion se présente, de valoriser ces salariés, en les mentionnant dans le journal interne par exemple.



Répartition des CQP validés en 2017 :



## Zoom sur les CQP et la formation qualifiante chez ABER Propreté

### Qu'est-ce qu'un CQP ?

Les Certificats de Qualification Professionnelle sont des **diplômes professionnels** validant les compétences et aptitudes professionnelles dans un secteur d'activité. Ils sont attribués à l'issue d'épreuves d'évaluation, par la **Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP)**.

A ce jour, ABER Formation est habilité à dispenser la formation des 3 CQP que comporte le secteur de la propreté :

- Le **CQP Agent Machiniste Classique (AMC)** : 11 jours de formation environ
- Le **CQP Agent d'Entretien et de rénovation en Propreté (AERP)** : 16 jours de formation environ
- Le **CQP Chef d'équipe en Propreté (CEP)** : 20 jours de formation environ

Sont abordés, lors de ces formations, tous les aspects liés à notre métier, la sécurité, l'hygiène, les techniques de nettoyage manuelles et mécanisées, l'entretien et la remise en état de différents sols, le dosage et l'utilisation des produits, la relation client...

A l'issue de cette formation les candidats passent un examen d'une durée de 4h devant un jury composé d'évaluateurs agréés.

### Les CQP récemment passés par les salariés ABER Propreté :

Le groupe ABER Propreté s'est engagé dans cette démarche depuis quelques années déjà. Aujourd'hui, par le biais de ses deux formateurs, Josépha Marie LUCE et Jérôme BLANCHARD, il a été décidé de multiplier les sessions de formation destinées aux CQP.

Depuis Février 2014, 25 salariés ont bénéficié de ces actions de formation au sein des agences de Brest, Thouars, Rochefort, Nantes, Quimper, Morlaix, Rennes, Vannes/Lorient, Laval, Angers, Bordeaux, Perpignan, La Roche sur Yon... Ils ont suivi entre 70 et 170 heures de formation.

Les premiers diplômés d'ABER formation ont été reçus le jeudi 27 novembre 2014, au cours d'un après-midi auquel étaient conviés leurs directeurs d'agence et animateurs d'exploitation respectifs.

A cette occasion, Jérôme BLANCHARD, qui a assuré à ces 5 salariés l'ensemble de leur formation, et Dominique GADONNEIX, Président du groupe ABER Propreté, ont remis une attestation de fin de formation ainsi qu'un présent, en plus de leurs sincères félicitations.

**Félicitations à Claudine BERNARD, Aurore AUBRY, Véronique LOUE, Nicole REVERDY et Laurent PINAUD !**

### Votre projet CQP

**Et pourquoi pas vous ? Si vous êtes intéressés pour valider vos compétences et votre savoir-faire de professionnels du nettoyage, faites-le nous savoir...**

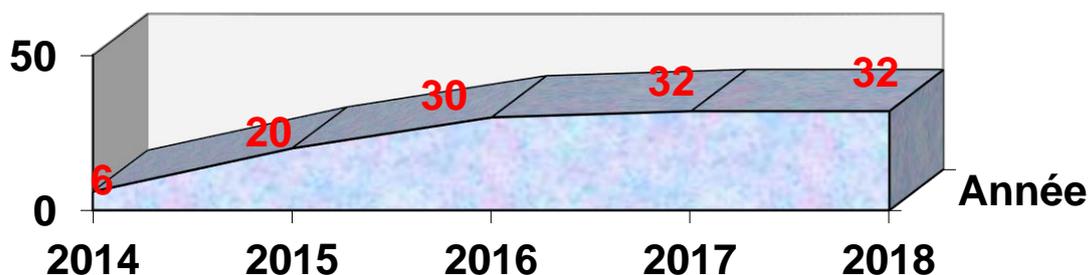


Remise des diplômes 2014



Notre engagement pour les années à venir est de poursuivre cette démarche, et plus particulièrement en augmentant le nombre de CQP. De ce fait, la Direction a fixé pour objectif 2018 la validation d'au moins 32 Certificats de Qualification Professionnelle.

### Evolution de l'objectif des salariés à former au CQP par an





## NOS FOURNISSEURS

Toujours dans le cadre d'une politique d'entreprise responsable et respectueuse des Hommes, nous avons mis en place en 2013 une *Charte des Achats Responsables* dans laquelle nous demandons à nos fournisseurs une exemplarité quant au respect des droits de l'Homme notamment.

Dans un premier temps, nos fournisseurs se sont engagés à respecter la législation en matière de travail.

Dans un deuxième temps, ils se sont portés garants du respect de l'ensemble des réglementations qu'elles soient nationales, internationales ou contractuelles relatives à la protection de la santé et de la sécurité au travail. En l'occurrence, ils veillent à ce que

le personnel travaillant à leur service, nos salariés utilisant leurs produits et les populations avoisinantes puissent travailler dans un environnement sain et sûr. D'ailleurs, lorsque nous leur faisons part de nos besoins en termes de produits, leur politique consiste toujours en une préconisation raisonnée et graduelle : les produits les plus agressifs sont proposés en dernier lieu, lorsque seuls ceux-ci répondent à nos problématiques.

Cela signifie aussi que leurs fournisseurs et sous-traitants doivent prendre en compte notre *Charte des Achats Responsables* et les dix principes du Pacte Mondial.



# III. SOCIAL

Depuis toujours, la politique des ressources humaines de notre société est respectueuse des Hommes et de leurs conditions de travail, conformément à la Déclaration des principes et droits fondamentaux au travail (1998) de l'Organisation internationale du Travail et va même plus loin. En effet, les charges de personnel représentant 73% du chiffre d'affaires réalisé, il est primordial pour ABER Propreté de veiller à la bonne intégration d'hommes et de femmes compétents et disponibles. Cette politique sociale contribue à l'épanouissement de chacun au sein d'ABER Propreté.

## Normes internationales du travail



Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.



Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.



Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.



Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

## LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DROIT DE NEGOCIATION COLLECTIVE

ABER Propreté respecte la liberté d'association et le droit de négociation collective.

Tout d'abord, la liberté d'association est un droit fondamental en France reconnu par les lois de la République.

Ensuite, la négociation d'une convention ou d'un accord d'entreprise permet d'adapter les règles du code du travail aux spécificités et besoins de l'entreprise. Au sein d'ABER Propreté, ce sont les représentants élus du personnel qui négocient avec l'entreprise. En effet, les

représentants du personnel sont toujours associés aux enjeux de notre société : plan d'épargne salariale d'entreprise, contrat de génération, mutuelle, plan de formation, ... Cette politique permet une meilleure communication, à la fois ascendante et descendante, mais aussi un suivi plus réactif.



## Nombre d'élus au Comité d'Entreprise et de Délégués du Personnel :

| Sociétés<br>Nbre de membres | TOP SERVICE | BRET NET | ABER PROPLETE SAPHIR | ABER PROPLETE CHARENTE | ABER PROPLETE AZUR |
|-----------------------------|-------------|----------|----------------------|------------------------|--------------------|
| Membres élus 2015           | 9           | 14       | 6                    | 12                     | 18                 |
| Membres élus 2016           | 3           | 14       | 6                    | 12                     | 17                 |
| Membres élus 2017           | 1           | 11       | 12                   | 0                      | 11                 |

De plus, certains établissements du groupe disposent d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail. Le CHSCT est notamment consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

## LE TRAVAIL FORCÉ

*« ABER Propreté assure ne pas avoir recours au travail forcé ou obligatoire, tel qu'il est défini dans les conventions C29 et C105 de l'Organisation internationale du Travail. Pour mémoire, l'article 2 de la convention n°29 définit le travail forcé comme « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré. »*

Chaque salarié est recruté dans le respect le plus formel du code du Travail et est rémunéré pour le travail fourni. Tous les contrats de travail se réfèrent à la convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011 et précisent la date d'entrée dans l'emploi, le type d'emploi et le coefficient de rémunération.

### Politique d'ABER Propreté en matière de temps de travail :

Bien que notre domaine d'activité impose parfois des horaires atypiques, nous essayons au maximum de privilégier le **travail en journée** pour le bien-être de nos salariés, tout en augmentant les mensualisations moyennes des agents afin de privilégier les temps complets et de ce fait, **réduire les emplois précaires**.

D'ailleurs, notre politique sociale cherche à améliorer les conditions de travail via trois objectifs principaux :

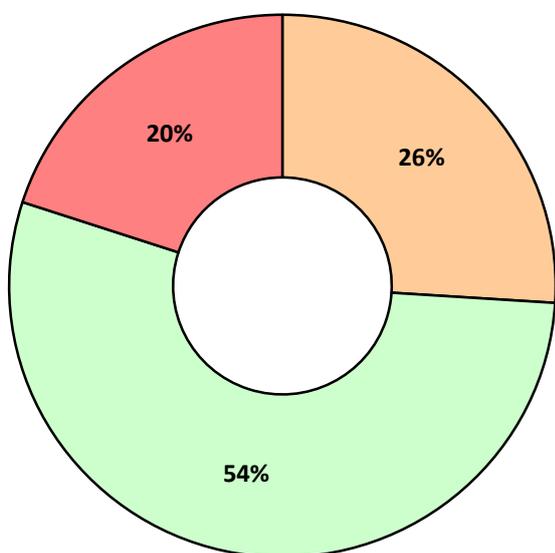
- Augmenter le temps de travail des agents.
- Réduire les amplitudes horaires des agents et limiter les horaires atypiques.
- Améliorer la maîtrise du recrutement afin de faire coïncider les postes à pourvoir avec les attentes des salariés.

Nous avons mis en place des indicateurs nous permettant de suivre ces objectifs : l'indicateur travail en journée et le taux de satisfaction des salariés.

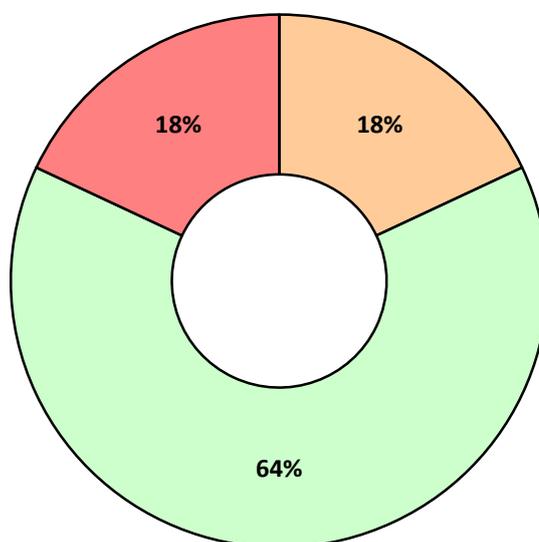
## LE TRAVAIL EN JOURNÉE

Pour ABER Propreté, Le « travail en journée », concerne « les prestations réalisées entre 7h30 et 19h30 ».

Répartition des horaires des prestations\*



Répartition des horaires des prestations par chantier\*



■ <07h30 ■ 7h30<>19h30 ■ >19h30

\* Echantillon sur les prestations réalisées sur le mois de septembre 2017

Nous pouvons constater que 54% de nos prestations sont effectuées en journée, c'est-à-dire à des horaires compris entre 7h30 et 19h30. 26% des prestations ont lieu avant 7h30 et 20% après 19h30. Notre objectif, qui est d'augmenter la part des prestations effectuées en journée est donc atteint, puisque l'évolution est positive. En effet cette part des prestations effectuées en journée était de 51% en 2015, 52% en 2016 et 54% cette année.

Afin de mieux mesurer cette première observation, nous comparons le nombre de prestations par tranches horaires au nombre de chantiers concernés par ces horaires. Ainsi, nous faisons le constat que

la part des prestations ayant lieu avant 7h30 ou après 19h30 ne concerne que 36% des chantiers (stagnation depuis 2015). Cela conforte l'évolution positive observée dans le sens du travail en journée, et donc l'efficacité de notre politique sociale.

Depuis plusieurs années, notre politique commerciale, intègre cette dimension sociale et, vise à proposer des prestations en journée. Car augmenter la part de nos prestations réalisées en journée nous permettra de fidéliser davantage nos salariés, qui pourraient alors concilier plus facilement leurs vies professionnelle et personnelle.

## **LA SATISFACTION DES SALARIÉS**

Nous mesurons régulièrement la satisfaction de nos salariés à leur poste de travail au sein de notre entreprise par une enquête. Le résultat de cette enquête permet d'améliorer notre organisation.

Aussi, nous diffusons, deux fois par an, une fiche de souhaits à l'ensemble de nos salariés. Grâce à celle-ci, ils peuvent nous

indiquer leurs souhaits en termes d'horaires et de jours de travail dans le but d'une éventuelle augmentation de leur temps de travail, temporaire ou permanente selon leur préférence : cela constitue un bon outil pour faire coïncider les besoins des salariés et ceux de l'entreprise.



## **EQUILIBRE VIE PRIVÉE / VIE PROFESSIONNELLE**

La politique des ressources humaines d'ABER Propreté est soucieuse de la protection de la vie privée de ses salariés et de leur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

C'est dans ce but que l'article 55 de la loi du 8 août 2016 dite « loi Travail » a introduit un **droit à la déconnexion**. En effet, la dématérialisation du travail s'accroît au sein de notre groupe : téléphone portable, tablette, ordinateurs portables, etc., et avec elle, le risque d'épuisement professionnel, car travailler de n'importe où et n'importe quand est possible. Par exemple, nous

avons pu constater que, pour reprendre sereinement leur travail après une période de congés/d'absence, certains salariés consultaient leur messagerie professionnelle la veille pour anticiper la surcharge de travail liée à la gestion de toutes les demandes reçues. Ou bien que des animateurs décrochaient à tout heure et peu importe le jour à leur téléphone portable.

## **ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS**

Il est évident qu'ABER Propreté exclut totalement le travail des enfants en vertu de la convention n°138 de l'Organisation internationale du Travail et des diverses dispositions relatives à la

protection des enfants et adolescents, à l'exemple des articles L4153-1 à L4153-7, L6222-1, L7124-1 à L7124-5 du Code du travail en France.



## LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

ABER Propreté favorise l'égalité de traitement entre les salariés et ainsi, respecte le principe 6 du Pacte mondial.

En effet, nulle exclusion ou préférence ne peut être sur des critères de sexe, âge, couleur, religion, opinion politique, origine sociale, ascendance nationale. ABER Propreté prône l'égalité des chances en matière d'emploi et de profession, et considère même la diversité comme un atout. Différents indicateurs nous permettent de le démontrer.

Dans notre groupe, les personnes âgées de plus de 55 ans représentent une part nettement supérieure de l'effectif par rapport à la moyenne nationale de notre secteur. Le critère d'âge en matière d'emploi n'est donc pas discriminant chez ABER Propreté.

En parallèle, nous veillons toujours à favoriser l'emploi des jeunes de moins de 27 ans, notamment en ayant de plus en plus recours à l'emploi de jeunes en contrat d'apprentissage. Ceux-ci se transforment parfois en CDI quand l'expérience est concluante et que le besoin du poste est présent. Pour 2020, nous visons l'objectif d'engager un apprenti par agence, soit 28 jeunes de moins de 27 ans.

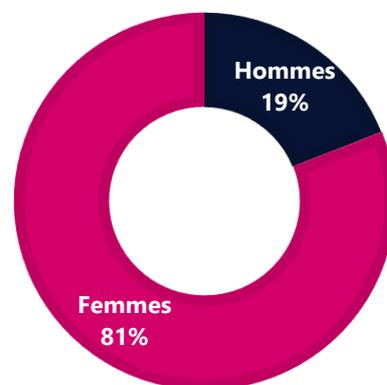


D'autre part, concernant le critère de mixité dans l'emploi et la profession, on constate, dans notre secteur d'activité, une forte majorité de femmes. Pourtant ABER Propreté se fixe de veiller à respecter l'équilibre des recrutements entre les femmes et les hommes, à compétence, expérience et profil équivalents, sous réserve des capacités du marché du travail.

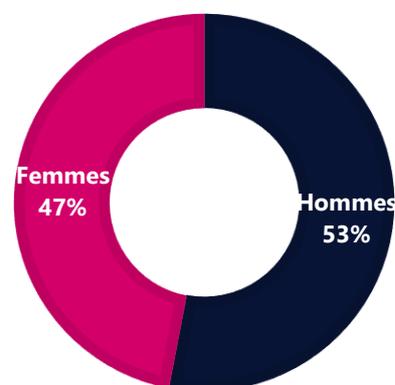
Nous avons d'ailleurs pu constater que parmi la population des encadrants, que constituent les cadres et les maîtrises, la parité est presque respectée puisqu'il y a 55 femmes et 62 hommes.



### RÉPARTITION HOMMES/FEMMES EN 2017 AU SEIN D'ABER PROPRETÉ

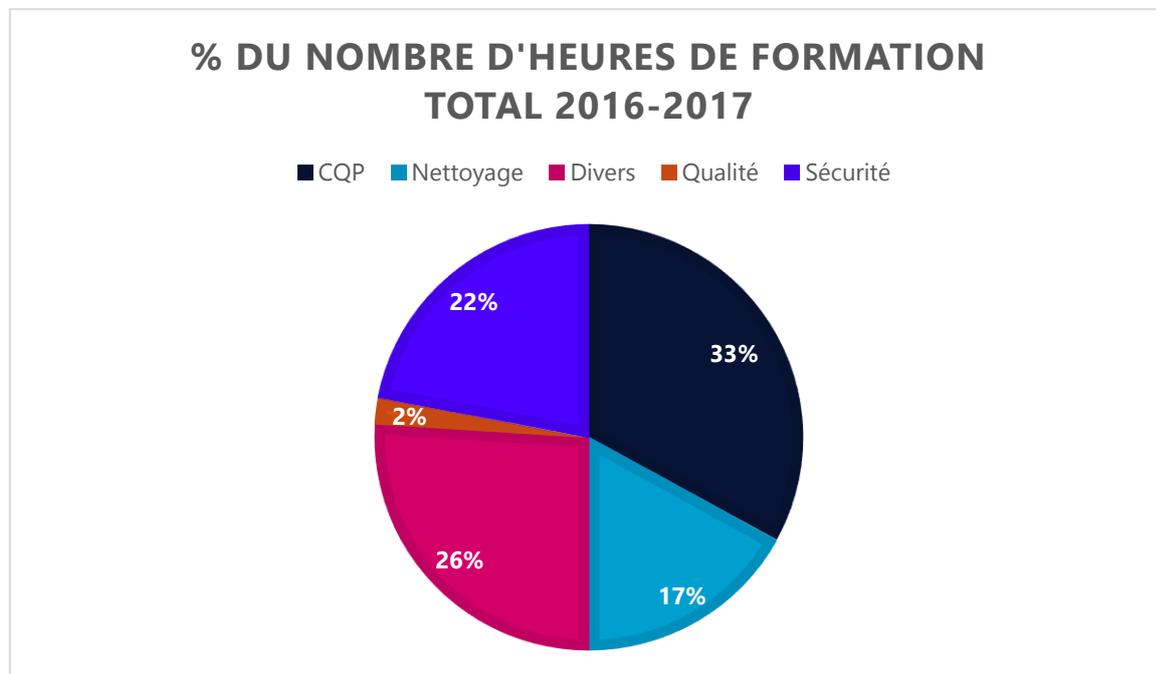


### RÉPARTITION HOMMES/FEMMES EN 2017 CHEZ LES ENCADRANTS



## FORMATION

Au-delà de l'égalité au travail, ABER Propreté œuvre aussi pour le **développement des compétences** de ses salariés. En effet, nous investissons dans de multiples formations :



La répartition de nos formations démontre que la formation devient de plus en plus un outil de développement personnel de nos collaborateurs (formation qualifiante, formation diplômante, alphabétisation, ...) qu'un outil de développement de leurs compétences purement professionnelles.

Aussi, chaque nouveau collaborateur bénéficie dans ses trois premiers mois chez ABER Propreté d'une formation d'intégration personnalisée. Entre autres, y sont présentés : les différents services, établissements, procédures, directions, ...

## HANDICAP

**87%** des établissements ABER Propreté atteignent, voire dépassent, leur obligation d'embauche de travailleurs handicapés. Les autres paient une pénalité financière à l'Agefiph, l'organisme qui a pour missions l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées.

Il faut dire que l'annexe 7 de la *convention collective des entreprises de nettoyage* engendre des mouvements de personnel qui complexifient notre objectif

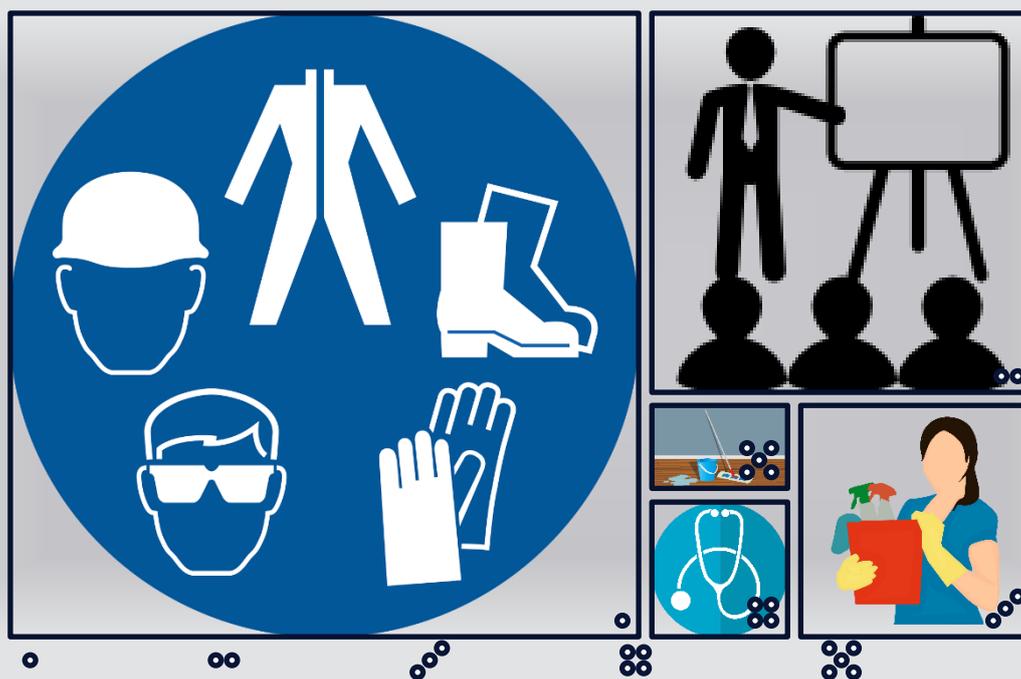
d'embauche de personnes en situation de handicap.

ABER Propreté mène une politique volontariste dans ce domaine, en encourageant l'embauche de ces personnes et en créant les conditions favorables à leur bien-être au travail. Chaque année, nos assistantes d'agence proposent leur accompagnement aux personnes souhaitant déposer un dossier de reconnaissance de leur qualité de travailleur handicapé.

## CONDITIONS DE TRAVAIL ET SÉCURITÉ

ABER Propreté met à disposition de ses salariés des locaux respectant le code du travail sur l'aménagement des locaux en matière d'hygiène et de sécurité : interdiction de fumer dans les lieux de travail, volume d'air minimal en circulation respecté, issue de secours, éclairage minimal de 120 lux dans les bureaux, locaux spéciaux pour la restauration, toilettes hommes et femmes séparées, etc. Il veille à préserver la santé de ses

collaborateurs et à participer à leur bien-être. Bien évidemment, le nettoyage des locaux est assuré par nos salariés et donc avec professionnalisme et à l'aide de produits éco-labellisés, dans un souci de préservation de la qualité de l'air intérieur des locaux. Enfin, l'avis du médecin de travail est toujours le bienvenu lors des visites médicales afin d'améliorer les postes de travail de chacun.

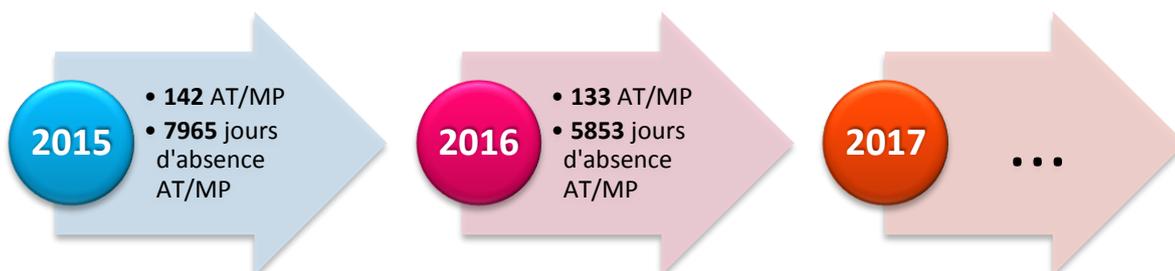
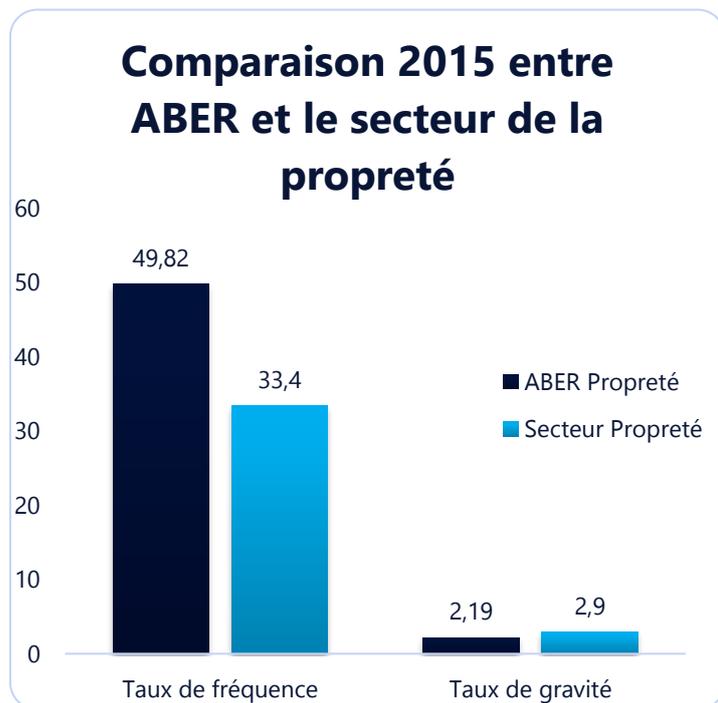
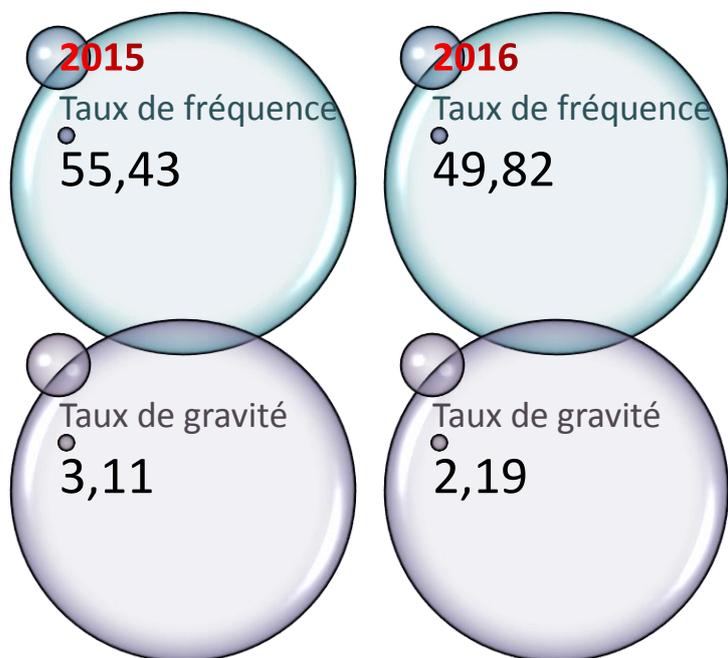


Cependant, la majeure partie de nos salariés travaillent chez nos clients dont nous ne maîtrisons pas l'environnement. Respectueux de la sécurité et soucieux de l'intégrité physique de notre personnel, nous mettons donc en place les actions nécessaires à la prévention des risques et à l'hygiène au travail, actions visent à la réduction du taux de fréquence et de gravité des accidents du travail :

- ➔ Nous exigeons un **plan de prévention** par site pour tous les clients dont le contrat représente un nombre total d'heures de travail prévisible égal au moins à 400 heures par an, ou lorsque les travaux à accomplir sont au nombre des travaux dangereux selon l'arrêté du ministre chargé du travail. Pour ce faire, nous procédons avec les chefs des entreprises utilisatrices à une analyse des risques pouvant résulter de l'interférence entre les activités, installations et matériels.
- ➔ Nous sommes attentifs au **matériel utilisé** par nos salariés (ergonomie, contrôle) et leur **utilisation** par ceux-ci (TMS, formation).
- ➔ Nous sommes également attentifs aux **produits utilisés** (FDS et FT) par nos salariés.
- ➔ Une **formation** spécifique est donnée à l'embauche.
- ➔ L'**aptitude médicale** de chaque salarié est vérifiée auprès du médecin du travail.
- ➔ Nous mettons à leur disposition des **vêtements de travail adaptés** aux besoins spécifiques de leur chantier.

Nous mettons à leur disposition des d'**équipements de protection individuelle**.

**Evolution des Accidents du travail et des maladies professionnelles :**  
ceux-ci sont moins nombreux et moins graves en 2016 qu'en 2015.



La politique de prévention Santé / Sécurité d'ABER Propreté se base principalement sur :

- Les programmes de santé nationaux
- Les études récentes en matière de santé
- Les solutions innovantes pour la prévention des risques
- Les avis de nos différents CHSCT
- Les recommandations de la Médecine du Travail et de la CARSAT
- Les bonnes pratiques promues par la FEP, le FARE Propreté et l'INHNI



## TISSU SOCIAL ET SENTIMENT D'APPARTENANCE

La majorité de nos salariés travaillent chez nos clients de manière dispersée, et parfois seuls. Ainsi il est compliqué de créer chez l'ensemble de nos salariés un sentiment d'appartenance, qu'ils se sentent collègues sans jamais se voir, qu'ils soient sensibles aux valeurs humaines du groupe. Les possibles transferts de salariés d'une entreprise du secteur à une autre via l'article 7 de la Convention collective complique notre objectif de faire de notre entreprise un tout, afin que chaque individu se sente considéré et intégré.

C'est pourquoi, plus que dans n'importe quel secteur, il est important de créer de bonnes dynamiques. Voici plusieurs exemples d'évènements mis en place dans les agences ABER Propreté afin de remédier à cette difficulté, d'intégrer chaque collaborateur et de placer l'humain et la convivialité au centre de nos relations professionnelles :

- **Petits déjeuners d'intégration** : tous les trimestres, les derniers salariés embauchés sont invités à l'agence, autour d'un petit déjeuner, avec l'ensemble des collaborateurs de l'agence, pour un moment convivial qui permet aux nouveaux arrivants de s'identifier réellement à leur nouvelle entreprise.
- **Pot de début ou de fin d'année** : l'ensemble des salariés est invité à un apéritif pour fêter la fin de l'année ou le début de la nouvelle.
- **Anniversaire de la société** : en 2015 par exemple, ABER Propreté a fêté ses 40 ans en conviant tous ses salariés à divers évènements festifs.



# IV. ENVIRONNEMENT

ABER Propreté est un groupe familial et indépendant à la croissance maîtrisée. Son mot d'ordre en termes d'environnement : le **développement économique intelligent**. C'est pourquoi les principes 7, 8 et 9 du Pacte mondial constituent une priorité pour nous.

La Direction et les collaborateurs d'ABER Propreté sont sensibles à la **valorisation des déchets**, à la **réduction de la consommation en produits chimiques** et aux **économies d'énergie**. D'ailleurs, ABER Propreté intègre étroitement la dimension environnementale dans l'ensemble de son activité.

## Environnement



Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.



Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.



Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## DES ACHATS RESPONSABLES

L'activité de nettoyage industriel est consommatrice de produits chimiques. Ainsi, nous souhaitons **développer l'utilisation de produits et process respectueux de l'environnement** dans la réalisation de nos prestations de services.

| Produits chimiques   |             |          |
|--|-------------|----------|
| % des produits écolabels et Ecocert utilisés par rapport aux produits classiques |             |          |
| 2014   | 50 %        | 31 866 L |
| 2015   | 59 %        | 39 667 L |
| 2016   | 51 %        | 26 407 L |
| 2017   | 47 %        | 25 764 L |
| <b>Objectif 2018</b>   | <b>52 %</b> |          |

| <b>Consommables</b><br>% des savons écolabellisés utilisés par rapport<br>aux savons classiques |             |       |
|---|-------------|-------|
| 2014  | 54 %        | 407 L |
| 2015  | 70 %        | 504 L |
| 2016  | 57 %        | 390 L |
| 2017  | 71 %        | 906 L |
| <b>Objectif 2018</b>  | <b>72 %</b> |       |

En outre, nos fournisseurs mettent tout en œuvre dans nos processus d'innovation pour développer des produits dont l'impact environnemental est le plus faible possible pendant leur cycle de vie.

Par exemple, afin de diminuer l'emprunte carbone de notre activité, nous avons choisi d'utiliser un maximum le Polyactif, un produit multi-usage. Son utilisation par rapport à la même quantité d'une autre solution, nous permet de générer non pas 274kg de déchets plastiques, mais seulement 41kg (base d'une palette de Polyactif). Soit 6,6 fois moins de palettes transportées et donc une réduction de 84% d'émissions de GES

Dans cette même optique, nous faisons la promotion, auprès de nos clients, des techniques de nettoyage et du matériel éco-responsables.

- Laveuses nouvelle génération sans produit

Laveuses avec système d'économie de produit et d'eau



- S'affranchir de l'usage de produits de nettoyage chimique



- Techniques de pré-imprégnation: rationalisation des consommations d'eau et produit

Système de lavage à plat



- Organisation du tri sélectif

Choix des contenants à la collecte

Sensibilisation des collaborateurs et de nos clients



- Bouteilles avec doseur pour maîtriser la consommation de produit

- Utilisation de produits concentrés - Réduction des déchets et du transport



Nous nous efforçons également de **maîtriser les consommations de produits**, voire de **diminuer les quantités de produit utilisées** pour des raisons de sécurité et d'écoresponsabilité. Cette sensibilisation de nos salariés au juste dosage des produits, dans le but d'éviter toute surconsommation, se fait par tous les moyens dont nous disposons, que cela soit via les formations ou les communications internes, et aussi souvent que possible.

Un dosage correct, en un temps record de 5 secondes, est un gage d'efficacité. Il évite l'encrassement des surfaces et permet de gagner du temps... et non pas d'en perdre !

#### Exercice pratique :

J'ai un produit qui doit être dosé à 0.5%.  
Je dois le mettre dans un pulvérisateur de 0.5L d'eau.  
Et oui, c'est difficile de calculer !  
Voici une astuce :

Multipliez le chiffre du pourcentage X la quantité d'eau en litre  
= la quantité de produit en centilitre

| Le chiffre du pourcentage | La quantité d'eau en litre | La quantité de produit en centilitre | La quantité de produit en millilitre |
|---------------------------|----------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 0.5                       | 0.5                        | 0.25                                 | 2.5                                  |
| 1                         | 0.5                        | 0.5                                  | 5                                    |
| 1                         | 1                          | 1                                    | 10                                   |
| 2                         | 1                          | 2                                    | 20                                   |
| 1                         | 10                         | 10                                   | 100                                  |



Le dosage est indiqué sur l'étiquette du produit et grâce au bouchon doseur du bidon, je peux facilement mettre la quantité nécessaire dans mon pulvérisateur.

**Avec un bidon d'un litre de produit, si celui-ci doit être dilué à 0.5%, je peux préparer 400 pulvérisateurs, soit plus d'un pulvérisateur par jour sur une année !!!**

**Pensez-y, un bon dosage est un gage d'efficacité !**

Toujours dans le cadre de cette démarche responsable, nous intégrons des fournisseurs locaux à nos activités d'achats en vue de promouvoir le développement économique local et de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

D'ailleurs, notre *Charte Achats Responsables* impose à nos fournisseurs de respecter l'ensemble des lois et réglementations environnementales en vigueur, mais aussi de minimiser leur impact sur l'environnement et réduire leur consommation d'énergie.



# SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTAUX

# AUX

# IMPACTS

Nous tentons au maximum de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, dans le but de lutter contre le réchauffement climatique.

Tout d'abord, cela s'illustre par notre souhait de limiter l'impact de notre activité.

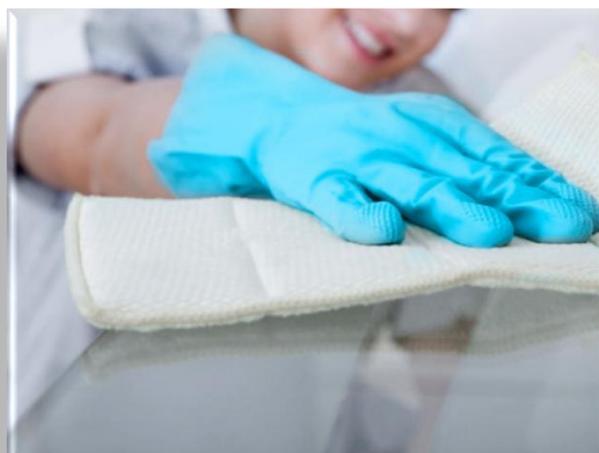
Nous optimisons le nombre et la distance de l'ensemble de nos trajets :

- Entre nos salariés et leurs chantiers : nous leur proposons, dans la mesure du possible, des chantiers proches de chez eux.
- Entre nos agences et nos clients : grâce à notre stratégie de proximité (nombreuses implantations sur le territoire national).
- Entre nos animateurs d'exploitation et les sites qu'ils gèrent : les tournées de nos animateurs sont organisées par zones géographiques restreintes et nous veillons à faire coïncider autocontrôles et livraisons.

Nos animateurs d'exploitation sensibilisent nos agents aux éco-gestes vis-à-vis de l'eau, des produits, de l'électricité, des déchets, ainsi qu'à la maintenance du matériel. Lors des formations aux techniques de base, un rappel est fait aux agents de service sur ces points et notamment sur la maîtrise du dosage qui permet de limiter notre consommation de produits. Pour appuyer ce rappel, un fascicule intitulé « Les éco-gestes du quotidien sur les chantiers » est distribué :

éteindre les lumières, limiter les livraisons, à optimiser les déplacements des collaborateurs, faire des économies d'eau, etc.

Cette sensibilisation bénéficie particulièrement à nos clients puisque nos agents les alertent en cas d'anomalies (fuite d'eau, problème électrique, etc.) et veillent à l'utilisation conforme des diverses ressources et énergies.





### Parc véhicule :

Il a été décidé d'accroître le nombre de véhicules légers dont la moyenne du taux d'émission est inférieure à 120g de CO<sub>2</sub>/ km, ainsi que d'acheter des véhicules moins consommateurs en carburant, tels que des véhicules dotés d'un système Stop & Start.

### Visioconférence :

Nous avons également davantage recours à la visioconférence aussi bien pour les recrutements que pour les réunions internes, dans le but de limiter les déplacements.



### Recyclage :

Depuis janvier 2014, nous commençons organiser le recyclage dans nos agences.

Mise en place, avec notre fournisseur, des cartons de recyclage des cartouches d'encre usagées.

Nous essayons également, dans la mesure du possible, de donner une seconde vie aux ordinateurs et aux divers matériels informatiques et téléphoniques, et, dans le cas échéant, nous les confions à des organismes qui les recyclent.

### Réduction de la consommation de papier :

Sensibilisation des utilisateurs aux bonnes pratiques : Impression en N&B des brouillons

Impression recto-verso comme paramètres par défaut des photocopieurs,

Réutilisation des feuilles imprimées en recto comme papier brouillon,

Recyclage du papier au profit d'associations des parents d'élève pour favoriser les sorties scolaires, ...



### Dématérialisation :

Suppression du fax au profit de l'e-mail,

Dématérialisation de la facturation dès que possible, création d'extranets pour la communication de documents à nos clients, réponse aux appels d'offres par voie dématérialisée, Equipement de notre personnel nomade de tablettes numériques pour la réalisation de contrôles qualité.

# V. ETHIQUE

ABER Propreté a pour objectif d'instaurer et de maintenir des relations de confiance durables avec ses partenaires.

## Lutte contre la corruption



Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

## ACHATS RESPONSABLES

Nous sélectionnons nos fournisseurs de manière impartiale, en fonction de critères prédéfinis, explicites et transparents (coût, qualité, délai).

Nous les traitons avec honnêteté, équité et respect, nous cherchons à construire avec eux des relations à long terme, dans une démarche d'amélioration commune. Pour ce faire, nous évaluons deux fois par an la qualité de leur service par rapport à leurs engagements en fonction de :

-  Livraison
-  SAV
-  Qualité
-  Assistance à la vente
-  Assistance technique
-  Relation commerciale et administrative

Ils s'interdisent de proposer aux collaborateurs d'ABER Propreté tout avantage, invitation, cadeau, acte de complaisance, faveur, susceptible de corrompre ou d'influencer l'indépendance de jugement ou l'objectif desdits collaborateurs dans leurs choix de fournisseurs (cf. *Charte Achats Responsables*).

C'est donc par la prévention et la promotion de bonnes règles de conduite qu'ABER Propreté lutte contre la corruption et les comportements anticoncurrentiels au profit de relations saines et durables avec ses partenaires.

## **POLITIQUE DE TRANSPARENCE**

Ethique et responsabilité sociale sont étroitement liées, et pour avoir une politique d'entreprise éthique et responsable, nous suivons autant que possible l'évolution des lois françaises, des directives européennes et des référentiels internationaux en la matière : la GRI (Global Reporting Initiative), l'OCDE et le Global Compact.

Ils nous incitent à plus de transparence et à créer dans nos relations un cadre favorisant la responsabilité sociale, en tenant compte des intérêts à la fois de notre entreprise et de ses diverses parties prenantes.

Ce sont nos dirigeants et managers qui sont vecteurs de ce positionnement, pour véhiculer nos valeurs éthiques dans leurs déclarations et leurs actions quotidiennes.

Notre organisation transversale nous permet d'analyser les comportements de manière à pouvoir rapidement alerter les diverses parties prenantes en cas de violation de notre politique d'éthique des affaires.

## **COMPTES CONTROLÉS**

Notre politique de transparence, d'équité et loyauté se retrouve également dans des actions menées au sein de notre Direction financière. En effet, cette dernière a mis en place des contrôles internes rigoureux pour s'assurer en permanence de la maîtrise des coûts et de la conformité de notre entreprise avec les réglementations comptables applicables.

Les comptes sont, par ailleurs, vérifiés et approuvés tous les ans par les commissaires aux comptes. Puis ils sont publiés en partie auprès de nos partenaires commerciaux pour leur garantir notre honnêteté et notre transparence.

Il en ressort, qu'à ce jour, ABER Propreté n'a jamais fait l'objet de poursuite judiciaire liée à l'éthique des affaires, que ce soit pour une pratique anti-concurrentielle, une fraude fiscale, ou toute sorte de corruption.